

20.10.2009

A7-0041/20

Amendement 20
Morten Messerschmidt, Lorenzo Fontana
au nom du groupe EFD

Rapport
Elmar Brok

A7-0041/2009

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
(2009/2133(INI))

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. *rappelle* que le rôle de l'Union européenne en tant qu'acteur mondial *a pris de l'importance* au cours des dernières décennies *et qu'*une nouvelle approche *est nécessaire pour que* l'Union *puisse* agir collectivement et *réponde* d'une manière cohérente, systématique et efficace aux problèmes mondiaux;

D. *considérant* que le *renforcement du* rôle *institutionnel* de l'Union européenne en tant qu'acteur mondial au cours des dernières décennies *a conduit à* une nouvelle approche *par laquelle* l'Union *et les États membres doivent* agir collectivement et *répondre* d'une manière cohérente, systématique et efficace aux problèmes mondiaux,

Or. en

20.10.2009

A7-0041/21

Amendement 21

Morten Messerschmidt, Lorenzo Fontana
au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
(2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. soulignant que le Parlement européen a invariablement plaidé en faveur de la mise en place du Service diplomatique européen commun qui soit à la mesure du rôle international de l'Union et qui améliore la visibilité de l'Union et renforce sa capacité à agir efficacement sur la scène internationale; invite le Conseil, la Commission et les États membres à saisir l'occasion offerte par la mise en place du Service européen d'action extérieure pour créer une approche de leur politique étrangère plus cohérente, plus systématique et plus efficace;

E. considérant que la création d'un service diplomatique européen commun, **comme le demandaient certains, n'a pas été retenue dans le traité de Lisbonne et que la création** du Service européen d'action extérieure **est considérée comme le moyen de** créer une politique étrangère plus cohérente, plus systématique et plus efficace,

Or. en

20.10.2009

A7-0041/22

Amendement 22

Morten Messerschmidt, Lorenzo Fontana

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que la création du SEAE doit *contribuer à l'évitement de travaux redondants, du manque d'efficacité et de la dilapidation des ressources* dans le domaine de l'action extérieure de l'Union,

F. considérant que la création du SEAE *ne doit pas déboucher sur des doubles emplois et* la dilapidation des ressources dans le domaine de l'action extérieure de l'Union,

Or. en

20.10.2009

A7-0041/23

Amendement 23

Morten Messerschmidt, Lorenzo Fontana
au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
(2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que le SEAE devrait *contribuer à rendre l'UE plus visible en tant que partenaire principal des nations en développement et qu'il devrait s'appuyer sur les relations étroites que l'UE entretient avec les pays en développement,*

Amendement

G. considérant que le SEAE devrait *s'attacher à l'efficacité de la coordination et ne pas être un instrument de promotion au service d'une orientation idéologique,*

Or. en

20.10.2009

A7-0041/24

Amendement 24

Morten Messerschmidt, Lorenzo Fontana
au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure
(2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

Amendement

H. considérant que le traité de Lisbonne désigne la coopération au développement comme un domaine d'action autonome comportant des objectifs spécifiques et placé sur le même pied que les autres politiques extérieures,

supprimé

Or. en

20.10.2009

A7-0041/25

Amendement 25

Morten Messerschmidt, Lorenzo Fontana

au nom du groupe EFD

Rapport

A7-0041/2009

Elmar Brok

Les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (2009/2133(INI))

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

Amendement

I. considérant que dans la déclaration n° 15 relative à l'article 27 du traité sur l'Union européenne, les gouvernements des États membres ont précisé que le vice-président/haut représentant, la Commission et les États membres devraient entamer les travaux préparatoires relatifs au SEAE dès la signature du traité de Lisbonne,

supprimé

Or. en